



Le 16 juin 2023

Continuation des travaux

Remplacement d'un ponceau de la rue Notre-Dame Est près de la Landry à Azilda

La Ville du Grand Sudbury prévoit de poursuivre des travaux d'amélioration de la route de remplacement d'un ponceau de la rue Notre-Dame Est entre la rue Landry et la rue Swedlund à Azilda.

Le remplacement de ce ponceau avait été prévu pour août 2021 et l'été de 2022. Cependant, le début des travaux a été repoussé jusqu'à l'été de 2023 pour permettre le déplacement des services publics souterrains et suspendus et en raison de restrictions environnementales sur le calendrier des travaux à mener dans le cours d'eau.

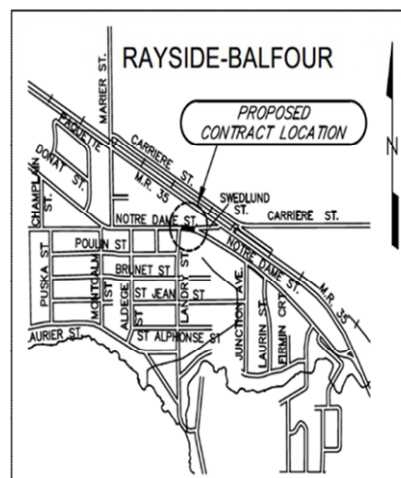
Les travaux seront exécutés par l'entrepreneur au service de la Ville, Denis Gratton Construction Limited. Ils commenceront en juillet 2023 et devraient prendre fin en octobre 2023.

Les travaux auront généralement lieu pendant les heures de clarté du lundi au vendredi.

La dernière couche d'asphalte sera posée en 2023.

Détails des travaux :

- Remplacer le ponceau et améliorer la conduite d'eau principale
- Déplacer l'arrêt d'autobus du côté ouest de la rue Landry
- Améliorer l'égout pluvial
- Restaurer la chaussée
- La rue Landry à l'intersection de la rue Notre-Dame Est sera complètement fermée à la circulation pour un temps limité. L'entrepreneur responsable des travaux installera avant la fermeture des panneaux indiquant la date de la fermeture et la déviation prévue.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact des travaux sur les résidences et les entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs veillent à la sécurité du public et surveilleront le progrès des travaux.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le www.grandsudbury.ca/construction-routiere-et-projets.

Veillez adresser vos questions sur ces travaux à :

Gestionnaire de projet :

Kevin Reynish

705-674-4455, poste 3613

Kevin.Reynish@grandsudbury.ca

Inspecteur de chantier :

Mike Savard

705-674-4455, poste 2966

Mike.Savard@grandsudbury.ca





	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Les propriétaires devraient enlever les objets se trouvant sur l'emprise municipale, comme les aménagements paysagers, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. Les propriétaires devraient rediriger à la surface du sol l'eau des gouttières ou des pompes de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. <p>La Ville n'est pas responsable des dommages aux objets appartenant à des particuliers qui se trouvent sur l'emprise municipale.</p>
	<p>Interruptions possibles du service d'eau</p> <p>À l'occasion, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si le service d'eau est interrompu sans préavis, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous vous recommandons de débrancher tout système de traitement de l'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues du service d'eau.</p>
	<p>Circulation</p> <p>Des plans de gestion de la circulation dans le secteur sont en place pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. La circulation dans les rues principales et secondaires avoisinantes pourrait augmenter ou subir des retards.</p> <p>Parfois, la circulation dans la rue Notre-Dame Est pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux. La rue Landry sera complètement fermée à la circulation au sud de l'intersection avec la rue Notre-Dame Est. Toutefois, l'accès sera assuré en tout temps pour les véhicules des services d'urgence.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur doit fermer temporairement des entrées de cour, il fera parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoira une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspecteur de chantier ou le gestionnaire du projet nommés dans le présent avis.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>L'accès des véhicules des services de police, d'incendie et de soins paramédicaux sera assuré en tout temps. Les autobus du service de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705-675-3333 ou consulter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux obligent à modifier l'itinéraire de l'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informera de tout changement.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>Les travaux n'interrompent pas la collecte des déchets ménagers, des matières recyclables, des feuilles et des résidus de jardin. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété pour la collecte avant 7 h le jour habituel. Si les camions de collecte ne peuvent pas atteindre des propriétés, l'entrepreneur sortira vos contenants à déchets de la zone des travaux pour les rendre accessibles à la collecte et les rapportera à votre propriété plus tard dans la journée. Assurez-vous de marquer votre adresse sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>
	<p>Livraison du courrier :</p> <p>Si les travaux affectent la livraison du courrier à votre domicile, Poste Canada vous informera des changements à l'horaire habituel ou vous indiquera un endroit où vous pouvez aller chercher votre courrier.</p>
	<p>Restauration des propriétés</p> <p>Les objets situés sur l'emprise municipale qui seront touchés par les travaux seront restaurés avec du béton, de l'asphalte, des rouleaux de gazon et d'autres éléments de paysagisme au besoin. En général, les travaux de gazonnage et de paysagisme sont menés pendant les saisons les plus propices, au début du printemps ou à la fin de l'automne. Si vous avez des préoccupations particulières à ce sujet, veuillez contacter l'inspecteur de chantier ou le gestionnaire de projet nommés dans cet avis.</p>

